

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 janvier 2024 à 19h00**

**Date de convocation : 04/01/2024**

**Date d'affichage : 05/01/2024**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 15

présents : 09

votant : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DEMELUN, Maire,

**Étaient présents :** M. DEMELUN Alain, Maire – M. ROUX Patrice, Adjoint au Maire – Mme MARCHAL Nathalie – M. BOURGEOIS Grégory – M. DUSSAUD Dominique – M. LEGOUGE Pierre – Mme DENIS Rose-Marie – Mme POMA Olga – M. CAYE Frédéric – Mme FLORENCE Marie-Thérèse – M. JOUSSE Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme DUFFAULT Annie, Adjointe au Maire - M. BOURGEOIS Grégory – Mme PORREAUX-MAQUART Séverine – M. CAYE Frédéric (pouvoir donné à Monsieur DEMELUN Alain)

**Absents :** Mme MEBTOUL Naouël

*Mme FLORENCE Marie-Thérèse a été élue secrétaire*

=====

**N°02-2024**

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES, ET DE SERVICES ASSOCIÉS**

Vu

L'article L.2313 du code de la commande publique,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme et les modalités financières.
- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,
- AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**À la-Brosse-Montceaux, le 23/01/2024**

Le Maire,

**A. DEMELUN**



**CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Les formalités de publications ayant été effectuées le : 23/01/2024

Le Maire,

